

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie,  
des finances et de la relance

## **Avenant n°2 à la convention de délégation de gestion du 20 février 2020 sur le Fonds de transformation interministériel (FTM) entre le Secrétariat général du ministère de l'économie, des finances et de la relance (SGMEF) et la Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI)**

NOR : ECOP2108816X

### **Entre**

Le Secrétariat général du ministère de l'économie, des finances et de la relance, représenté par Mme Marie-Anne BARBAT-LAYANI, secrétaire générale, en sa qualité de responsable du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » désigné sous le terme de « **délégant** », d'une part,

### **Et**

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI), représentée par Mme Isabelle BRAUN-LEMAIRE, en sa qualité de directrice et responsable du programme 302 "Facilitation et sécurisation des échanges", désignée sous le terme de « **délégataire** »,

Vu le décret 2004-1085 du 14 janvier 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'Etat et le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

### **Il est convenu ce qui suit :**

#### **Article unique : Objet de l'avenant**

Le présent avenant a pour objet de prolonger d'un (1) an la durée de la convention du CDG20 signée le 20 février 2020 entre le Secrétariat général des ministères économiques et financiers et la Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) dans le cadre du fonds de transformation ministériel (FTM).

Le présent avenant sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait à Paris, le 1 mars 2021

Le délégant, pour le Secrétariat général des ministères économiques et financiers  Denis JANKOWIAK, chef du bureau SAFI2E	Le délégataire, pour la Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI)  Alexandre CANESSON, administrateur civil, chef du bureau Finances et immobilier
--	---